

Hedge Funds



Loi de 1940 Sur Les Sociétés d'investissement (« Investment Company Act of 1940 »)

La loi de 1940 régit tous les fonds distribués aux investisseurs particuliers américains

Obligation de fournir une valeur liquidative quotidienne, une liquidité régulière et de la transparence

Exposition maximale de 15 % aux placements illiquides

Obligation de publier un prospectus et de disposer d'un conseil d'administration

Exemption de Placement Privé

Les Fonds Vendus Exclusivement à des Investisseurs Accrédités ou à Des Acheteurs Qualifiés Sont Éligibles à une Exemption de Placement Privé à la Loi De 1940

1	Aucune limite réglementaire en matière d'effet de levier, de concentration ou de ventes à découvert
2	Aucune exigence réglementaire en matière de transparence
3	Les Hedge Funds publient généralement leur VL tous les mois
4	Liquidité souvent soumise à des périodes de blocage
5	Frais souvent facturés selon une structure 1+10 ou 2+20

Hedge Funds vs Actions vs Obligations

1	De nombreux Hedge Funds investissent dans les actions et les obligations (c.-à-d. actions long-short)
2	Modification des profils rendement-risque grâce à l'effet de levier, aux produits dérivés et aux ventes à découvert
3	Profil de rendement-risque susceptible de se situer entre celui des actions et celui des obligations sur l'ensemble d'un cycle de marché
4	Il n'est pas pertinent de comparer les Hedge Funds à des stratégies actions ou obligataires long-only

Catégories de Hedge Funds

Actions Long/Short

Relative Value

Event Driven

Macro et
Managed Futures

Fonds de Fonds

Fonds Multi-Stratégies

Actions Long / Short

Principale stratégie de hedge funds par nombre de fonds et encours

Augmentation de l'exposition à la sélection de titres

Réduction de l'exposition au risque de marché

Ex : 150 % du capital alloué à la sélection de titres, 50 % d'exposition au marché

Fonds Relative Value

ARBITRAGE DE PRODUITS DE TAUX

Prise de positions moins exposées aux variations de taux d'intérêt et davantage exposées aux variations des spreads de crédit.



COUVERTURE DU RISQUE DE DURATION

Prise de positions longues sur des obligations à rendement élevé et de positions courtes sur des obligations à rendement faible, tout en maintenant une duration équivalente



RECHERCHE DE POTENTIEL DE REVENU

Positions susceptibles de générer un revenu positif et de bénéficier du resserrement des spreads de crédit



Fonds Event Driven – Arbitrage de Fusion-acquisition

Concentration sur des événements spécifiques à une entreprise, tels que les fusions, les scissions et les faillites

Profit lorsque l'événement anticipé se produit

Perte en cas de non-réalisation ou de report de l'événement anticipé

L'arbitrage de fusion-acquisition prend une position longue dans l'entreprise cible

L'entreprise acquéreuse est souvent vendue à découvert

Fonds Event Driven – Titres en Difficulté

Les obligations et prêts en défaut ont une base d'investisseurs limitée

Les Hedge Funds peuvent être en mesure d'acheter des titres en difficulté à un prix inférieur à leur juste valeur

Les Hedge Funds dédiés aux titres en difficulté nécessitent souvent une période de blocage allant jusqu'à trois ans

Anticipation de plus-values (mais pas de revenus) sur les investissements en difficulté

Macro

CONTRATS À TERME LONG/SHORT

Ces fonds exploitent les marchés macroéconomiques très liquides en utilisant des contrats à terme à l'achat et à la vente

RENDEMENT-RISQUE

Les fonds macro cherchent à identifier des opportunités présentant un couple rendement-risque asymétrique, comme des positions vendeuses sur des devises sous régime de change fixe

FONDS DISCRÉTIONNAIRES

Les gestionnaires macro prennent des positions discrétionnaires, souvent en fonction de leur vision des impacts des politiques monétaires et budgétaires ou des flux financiers mondiaux

EXPLOITATION DE MARCHÉS VOLATILS

Performances généralement meilleures sur les marchés présentant des performances positives ou négatives importantes, mais peu élevées sur les marchés non directionnels ou de retour à la moyenne

Managed Futures

Allocations tactiques en fonction des tendances du marché

Également appelés CTA (Commodity Trading Advisors) ou « suiveurs de tendance »

Prise systématique de positions longues sur les marchés haussiers et de positions courtes sur les marchés baissiers

Historiquement, les fonds managed futures ont généré un « alpha de crise »

Fonds Multi-stratégies vs Fonds de Fonds

Fonds Multi-stratégies

Diversification des investissements entre plusieurs stratégies au sein d'une seule offre de fonds et d'une seule structure de frais

Risque inhérent au fait qu'il n'y a qu'une seule équipe de gestion

Fonds de Fonds

Diversification entre gérants et stratégies de Hedge Funds avec des frais supplémentaires

Diversification des risques entre plusieurs équipes de gestion de Hedge Funds

Informations Importantes

Les opinions et les points de vue exprimés sont ceux de l'auteur à la date de publication : ils peuvent être modifiés à tout instant au gré de l'évolution des conditions de marché ou de la conjoncture économique et ne pas se concrétiser. Les opinions exprimées ne reflètent pas les opinions de tous les équipes d'investissement de Morgan Stanley Investment Management (MSIM) et ses filiales et sociétés affiliées (collectivement désignées par la « Société »). Elles peuvent ne pas être prises en compte dans toutes les stratégies et les produits proposés par la Société. Les investissements alternatifs sont généralement assortis de frais plus élevés que les autres véhicules d'investissement, et ces frais réduisent la performance obtenue par les investisseurs. Les fonds d'investissement alternatifs sont peu réglementés, ne sont pas soumis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement et ne sont pas tenus de fournir aux investisseurs des informations périodiques concernant les prix ou les valorisations. Les stratégies d'investissement décrites dans les pages précédentes peuvent ne pas convenir à la situation personnelle du bénéficiaire. Par conséquent, nous vous recommandons de consulter vos propres conseillers fiscaux, juridiques ou autres, tant en amont de tout investissement que de manière régulière, afin de déterminer si c'est le cas ou non. Ce document constitue une communication générale, qui n'est pas impartiale et toute l'information qu'il contient a été préparée uniquement à des fins d'information et de formation, et ne constitue pas une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier, ni d'adoption d'une stratégie d'investissement particulière. Les opinions, les points de vue et/ou les analyses exprimés sont ceux de l'auteur ou de l'équipe de gestion à la date de publication : ils peuvent être modifiés à tout instant au gré de l'évolution des conditions de marché ou de la conjoncture économique et potentiellement ne pas se concrétiser. En outre, les opinions ne seront pas mises à jour ou corrigées dans le but de refléter les informations publiées a posteriori, des situations existantes ou des changements se produisant après la date de publication. Les opinions exprimées ne reflètent pas les opinions de tous les équipes d'investissement de Morgan Stanley Investment Management (MSIM) et ses filiales et sociétés affiliées (collectivement désignées par la « Société »). Elles peuvent ne pas être prises en compte dans toutes les stratégies et les produits proposés par la Société. Les prévisions et/ou estimations fournies dans le présent document sont susceptibles de changer et pourraient ne pas se matérialiser. Les informations concernant les performances attendues et les perspectives de marché sont basées sur la recherche, l'analyse et les opinions des auteurs ou de l'équipe de gestion. Ces conclusions sont de nature spéculative, peuvent ne pas se concrétiser et ne visent pas à prédire la performance future d'une stratégie ou d'un produit proposé par la Société. Les résultats futurs peuvent considérablement varier en fonction de facteurs tels que l'évolution des marchés des valeurs mobilières, des marchés financiers, ou des conditions économiques générales. Ce document constitue une communication générale, qui n'est pas impartiale et toute l'information qu'il contient a été préparée uniquement à des fins d'information et de formation, et ne constitue pas une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier, ni d'adoption d'une stratégie d'investissement particulière.

Informations Importantes

Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ni réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales. La société n'a pas autorisé les intermédiaires financiers à utiliser ni à distribuer le présent document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. De plus, les intermédiaires financiers sont tenus de s'assurer que les informations contenues dans ce document soient adaptées aux personnes à qui ils le fournissent au vu de leur situation et de leurs objectifs. La Société ne peut être tenue responsable et rejette toute responsabilité en cas d'utilisation abusive de ce document par tout intermédiaire financier. Ce document peut être traduit dans d'autres langues. En cas de traduction, seule la version anglaise fait foi. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version de ce document dans une autre langue, la version anglaise fera foi. Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite de la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par les droits d'auteur, et par toute autre loi applicable. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley.

Distribution :

EEE : Publié dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) dans lesquels le Fonds a été enregistré en vue de sa commercialisation par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« MSIM FMIL »). 24-26 City Quay Dublin Docklands, D02 NY19, Dublin 2, Irlande. Enregistrée en Irlande en tant que société privée à responsabilité limitée par actions, sous le numéro 616661. MSIM FMIL est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Les informations mentionnées ne constituent ni une offre ni une invitation à souscrire à l'achat de parts du Fonds.

ROYAUME-UNI : Publié par Morgan Stanley Investment Management Limited. Agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA.

SUISSE : Publié par Morgan Stanley & Co. International plc, London, succursale de Zurich (« MSIP Zurich »). MSIP Zurich est autorisée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse, Téléphone : +41 (0) 44 588 1000. L'offre et la commercialisation du Fonds en Suisse seront exclusivement destinées aux Investisseurs qualifiés. Par conséquent, le Fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la FINMA en vue de sa distribution aux Investisseurs non qualifiés et la distribution du Fonds pourra être effectuée sans représentant ou agent payeur en Suisse.